

AMAPL'ANETH

Souscription « Légumes » du 19/03/2016 au 10/03/2017 (52 semaines/50 paniers).
Contrat tripartite d'engagement annuel entre

Souscripteur A ½ panier :	Souscripteur B ½ panier :	le paysan partenaire
Nom.....	Nom.....	Benoit FEYLER
Rue.....	Rue.....	
Adresse.....	Adresse.....	LA BIKAD
Tel.....	Tel.....	77130 DORMELLES
e mail.....	e mail.....	

1) Les signataires du contrat s'engagent :

A respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP (disponible sur le site du réseau AMAP Ile de France) à savoir :

a) engagements des adhérents

- préfinancer la production
- accepter les 2 semaines de non distributions ou « semaines blanches » fixées par Benoit Feyler.
- être à jour de sa cotisation de membre de l'association « l'Amapl'aneth » chargée d'organiser les distributions et d'animer la relation solidaire et de proximité entre les paysans partenaires et les adhérents souscripteurs.
- participer aux ateliers « découverte » qui seront organisés à la ferme par l'association en concertation avec le paysan partenaire.
- gérer le partage éventuel de son panier, de ses retards et de ses absences (vacances....) aux distributions. Assumer la perte financière de sa part de récolte qu'il ne serait pas en mesure de venir récupérer.
- participer à la réunion de bilan de fin de saison organisée par l'association.
- assurer au moins 5 distributions par an, l'adhérent s'inscrit lui-même sur le planning de distribution accessible sur le site de l'association, et prendra ses dispositions pour se faire remplacer par un autre adhérent de l'association en cas d'impossibilité non anticipée.**

-Les paniers qui n'auront pas été retirés à l'issue de la distribution seront remis à disposition de « l'Amapl'aneth » sans donner lieu à un quelconque remboursement. Le souscripteur peut déléguer une tierce personne pour retirer son panier. Celle-ci signe la feuille d'émargement pour le souscripteur.

-respecter un préavis d'un mois en cas de départ en cours de saison et en informer par mail le bureau de « l'Amapl'aneth ». En cas de résiliation en cours de saison, gérer par ses propres moyens la reprise de son panier ou de son demi-panier. Si des personnes se sont inscrites en liste d'attente, l'adhérent leur proposera en priorité la reprise de son panier ou demi-panier.

b) engagements du paysan partenaire

- livrer, tous les samedis matin à l'horaire habituel de distribution hormis les « 2 semaines blanches », des légumes et tout autre produit de son exploitation, cultivés sans pesticides, disponibles à mesure qu'ils mûrissent.
- donner régulièrement des nouvelles sur ces récoltes et accueillir les souscripteurs sur sa ferme à l'occasion des ateliers « découverte ».
- indiquer les dates des « 2 semaines blanches », dans des délais raisonnables (à minima 15jours).
- être transparent sur ses méthodes de travail et sur le mode de fixation du prix du panier, lequel sera réévalué à l'issue de chaque souscription en fonction du coût de la vie.

2) Tarifs

Le prix du panier hebdomadaire est de 19, 50€ soit 975 € la saison. Le prix du ½ demi- panier hebdomadaire est de 9,75 € soit 487,50 la saison. Le règlement est établi à l'ordre de « Benoit Feyler ».

Paiement par chèque :	Panier souscrit :	1 panier	OU	½ Panier
	<input type="checkbox"/> 1 chèque 975 € (panier) 487,50 € (½ panier)	<input type="checkbox"/> 2 chèques 2x487,50€(panier) 2x243,75 € (½ panier)		<input type="checkbox"/> 5 chèques 5x195 €(panier) 5x97,50 € (½ panier)

	Cheque 1	Cheque 2	Cheque 3	Cheque 4	Cheque 5
Banque					
N°					
Montant					
Encaissable le					

Indiquer au dos du chèque ou des chèques la date d'encaissement en référence au tableau ci-dessous

1 chèque	2 chèques	5 chèques
fin mars	fin Mars et sept.	fin Mars, fin Mai, fin juillet, fin septembre, fin décembre

Contact légumes : ligotag@gmail.com tel : 06 28 60 62 18 Fait en 2 exemplaires à Veneux les sablons le .../.../2016
Le souscripteur A Le souscripteur B Benoit FEYLER